

Le, 4 Novembre 1968

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

**SOCIETE ANONYME
AUTOMOBILES CITROEN
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e
Capital : 737.000.000 F.
METHODES REPARATIONS**

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

NOTE D'INFORMATION N° 101

VEHICULES "D" TOUS TYPES

PAVILLON

Depuis Octobre 1968, un vernis est interposé entre la lèvre extérieure du caoutchouc d'étanchéité et le pavillon des véhicules «D» tous types (vernis SCHULTZ - Voir Note d'Information N° 73).

Le mastic appliqué à l'avant du pavillon peut ne plus être apparent. Ce mastic est mis en place avant la pose des profilés de finition de brancard de pavillon. L'excédent de mastic est retiré après la pose des profilés.